



MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE
PROCÉDURE ADAPTÉE

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Institué :
**AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU QUARTIER D'HABITATION
EN CENTRE-BOURG**

Commune de MESPAUL

REMISE DES CANDIDATURES

Date limite de réception : **07 MARS 2018**

Heure limite de réception : **12h00**

1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un nouveau quartier au bourg de Mespaul.

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage est fixée à 160 000 euros H.T (hors maîtrise d'œuvre).

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager la société.

1.2 Allotissement

La consultation fait l'objet d'un seul lot.

1.1 Tranches

Le marché ne comprend qu'une seule tranche ferme.

1.1 Durée du marché

Le déroulement de ce marché est prévu sur 36 mois (à compter de la notification ou ordre de service). La mission de maîtrise d'œuvre doit démarrer au printemps 2018 et à titre prévisionnel la réception est souhaitée été 2019.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Type de procédure

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

2.1 Déroulé de la procédure

La procédure est restreinte et se déroule en deux temps :

Etape 1 : à réception des candidatures, sélection de deux à quatre candidats.

Etape 2 : audition des candidats sélectionnés et choix de l'offre la mieux-disante.

2.2 Modification de détail au dossier de consultation

La collectivité se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3. REPONSE DES CANDIDATS POUR L'ETAPE 1

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

3.1 Composition de l'équipe

La mission sera confiée à un architecte mandataire, associé à toute autre compétence jugée utile à l'exécution du présent marché (VRD, géomètre...).

Le titulaire est tenu d'exécuter personnellement et en toute indépendance la mission qui lui est confiée. Il respecte la composition de l'équipe telle que définie dans la proposition de services produite lors de la consultation. Tout changement dans l'équipe est préalablement soumis, pour approbation, à la commune de Mespaul avant tout commencement d'exécution.

Un chef de projet est clairement identifié chez le titulaire du marché pour favoriser le suivi du projet.

3.2 Dépôt de la candidature

La date et l'heure limite de dépôt de la candidature est fixée au MERCREDI 07 MARS 2018 à 12h00. La candidature est à transmettre :

- Soit au format papier avec la mention « AMENAGEMENT D'UN NOUVEAU QUARTIER – NOM DU CANDIDAT – NE PAS OUVRIR », à remettre à la mairie de Mespaul
 - ↳ Par voie postale en recommandé avec accusé de réception
 - ↳ Par dépôt sur place sur les horaires d'ouverture de la mairie
- Soit par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalisbretagne.org (aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt)

3.3 Contenu de la candidature

La candidature doit contenir les documents suivants :

- Les formulaires de candidature (DC1 et DC2)
- Une lettre identifiant l'architecte mandataire et chaque membre du groupement avec présentation de la société et de ses collaborateurs ;
- Une sélection de trois références illustrées de projets ou d'études pour tout le groupement (nom du maître d'ouvrage, date, mission effectuée) ou d'expériences en agence (en précisant la mission exacte effectuée dans ce dernier cas) ;
- Une liste des principales références du candidat précisant : la nature de l'opération, le nom du maître d'ouvrage, le(s) nom(s) de la maîtrise d'œuvre, le type de mission exercée et le rôle réel tenu par le candidat dans l'opération présentée, l'importance de l'opération (montant des travaux et surface), l'année de réalisation.

3.4 Critères de sélection des candidatures

Une sélection sera réalisée à partir des critères suivants : compétences, moyens humains, références - expériences professionnelles et travaux d'étudiant pour des projets pouvant être assimilés au projet concerné par le présent marché (nature, ampleur, problématique...).

4. REPONSE DES CANDIDATS POUR L'ETAPE 2

4.1 Auditions

Une audition aura lieu avec chacun des candidats présélectionnés le JEUDI 22 MARS 2018. Une convocation écrite confirmera la date et précisera l'heure de l'entretien. La durée et le contenu seront identiques à l'ensemble des candidats, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats et du principe de transparence.

4.2 Contenu de la candidature

Les candidats présélectionnés devront alors fournir une offre avec des éléments méthodologiques :

- Une offre financière pour chaque élément de mission, ventilée par phase et par intervenant, dûment complétée, datée et signée ; l'offre de prix précisera également le coût horaire des différents consultants et le coût unitaire des différentes composantes supplémentaires de la mission (réunion, atelier, déplacements, rédaction) ; l'offre de prix est forfaitaire ;
- Un programme détaillé des travaux et un calendrier prévisionnel de réalisation des différentes missions objet du marché, en intégrant le nombre de jours d'étude, de réunions, de suivi de chantier, les moyens humains affectés à la mission, le nombre de personnes spécifiquement prévues pour l'étude, le temps consacré pour la réalisation des différentes phases de l'étude.

4.3 Critères de sélection des candidatures

Les candidats présélectionnés sur leur « compétences, références et moyens » seront évalués et jugés selon les critères ci-dessous :

- La pertinence de la méthode et du calendrier
- La pertinence et l'intérêt des références
- La capacité et la motivation de l'équipe à répondre au projet
- L'adéquation du devis financier avec la méthode de travail proposée et le projet communal

Le candidat qui répondra le mieux à l'ensemble de ces problématiques sera réputé proposer l'offre la plus avantageuse.

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Après ouverture des plis, les offres incomplètes sont réputées irrégulières et seront par conséquent éliminées.

5. SUITE A DONNER A LA CONSULTATION

5.1 Sélection de l'attributaire du marché

A l'issue de la consultation, le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. Le pouvoir adjudicateur retiendra l'offre la mieux classée, à titre provisoire, en attendant que le candidat produise les certificats et **attestations fiscales, de vigilance et d'assurance**.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours. Si le candidat retenu ne produit pas dans les délais impartis les certificats et attestations, son offre sera rejetée. En conséquence, le pouvoir adjudicateur prononcera son élimination et demandera au candidat suivant dans le classement des offres de fournir ces éléments.

D'autre part, la collectivité informe les candidats qu'elle se réserve le droit de mettre fin à la consultation, à tout moment de la procédure, pour tout motif d'intérêt général.

5.2 Recours à la négociation

Au vu des propositions, le pouvoir adjudicateur peut décider de négocier avec les candidats présentant les offres les mieux classées au regard des critères énoncés ci-avant.

6. RENSEIGNEMENTS

6.1 Conditions d'obtention du dossier de consultation

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat, celui-ci est disponible sur support papier après demande expresse par courrier ou courriel : mairie.mespaul@wanadoo.fr

6.2 Renseignements complémentaires

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser à :

Mairie de Mespaul
55 Rue de la Mairie
29420 Mespaul

Fait à Mespaul, le 14 février 2018
Le Maire,
Bernard FLOCH